

D'un point de vue strictement économique, le régime d'assurance frais médicaux est certainement très souhaitable. On prétend que la majorité de la population reçoit de bons soins médicaux mais, comme la Commission Hall l'a indiqué dans son rapport, des millions de Canadiens vivent encore dans une pauvreté qui s'efforce de sauvegarder les apparences sans pouvoir payer les frais médicaux ou l'assurance médicale, et sont donc privés des soins qui leur sont dus. Bien qu'il soit impossible d'établir avec certitude le nombre de jours de travail perdus parce que les travailleurs malades n'ont pu obtenir les soins médicaux préventifs nécessaires, on connaît les pertes massives subies par notre économie lorsque la maladie n'est pas reconnue à ses débuts ou lorsqu'elle empire parce que l'individu, par peur des frais, refuse de bénéficier immédiatement de soins médicaux complets. Du seul point de vue économique, la santé de notre nation est incontestablement la plus précieuse de toutes nos ressources, et un régime d'assurance frais médicaux universel et complet est la meilleure façon de ménager et d'améliorer cet élément fondamental de notre bien-être national. Nous devons reconnaître le principe selon lequel si la bonne santé d'un individu est une question très personnelle, elle représente néanmoins à bien des égards un avantage pour l'ensemble du pays.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail du régime, mais n'oublions pas qu'en vertu de notre constitution, la santé est une responsabilité provinciale, et ainsi dans ce domaine le gouvernement fédéral se borne à encourager l'action provinciale. Le gouvernement fédéral a fait une excellente proposition aux provinces en leur offrant de l'argent pour pourvoir aux régimes provinciaux d'assurance médicale qui répondent à certaines normes établies, et la sagesse de ce principe est prouvée par le grand succès des régimes provinciaux d'assurance hospitalisation. Rien n'indique qu'un régime d'assurance médicale semblable ne donnerait pas des résultats tout aussi bons. Les provinces doivent remplir les quatre conditions suivantes: les régimes doivent être complets, universels, appliqués ou surveillés par le gouvernement, et transférables. Tous ces critères du rapport Hall sont nécessaires à l'objectif national des meilleurs soins médicaux possibles, au plus grand nombre et au plus bas prix.

Il est clair qu'un projet gigantesque de cette nature, à l'histoire longue et tourmentée, sera hérissé de problèmes nombreux et graves. Pour que ce projet fonctionne avec le maximum d'efficacité, il nous faut accélérer très énergiquement nos programmes d'aide à la recherche médicale et aux hôpitaux d'enseignement. Il nous faut également prévoir

l'accroissement régulier du nombre des médecins sans lesquels ce programme grandiose en théorie est incapable d'atteindre ses buts réels. Ces objectifs supposent la mise en œuvre immédiate d'un véritable programme-choc. Pour assurer la réussite de notre programme national, il faut faire une nouvelle tentative auprès des provinces hésitantes et continuer les négociations jusqu'à ce qu'on obtienne leur accord.

Pour que ce programme devienne une réalité vivante et pratique, il faut accorder la plus grande importance au rôle du médecin. La profession médicale se préoccupe à bon droit de son intégrité et de son indépendance. C'est pourquoi, il importe de la traiter avec tact et délicatesse et d'énoncer très clairement son statut professionnel et ses rapports avec les malades. Quelle que soit la méthode de financement, il faut affirmer avec énergie qu'on ne s'ingérera pas dans les rapports qui existent entre le malade et le médecin, et qu'il n'y aura aucune contrainte à cet égard. Les particuliers resteront libres de choisir leur propre médecin, et ne seront nullement obligés d'employer des services particuliers. En outre, tout médecin sera libre d'exercer sa profession indépendamment du programme si, selon lui, il peut le faire avec succès.

On a beaucoup parlé de la date de mise en œuvre du programme; je ne tiens pas à accaparer le temps de la Chambre en formulant beaucoup d'autres remarques supplémentaires. Ardent défenseur de l'assurance frais médicaux, j'ai été déçu, lorsque dans sa sagesse, le gouvernement a décidé de différer d'un an l'application du régime, j'ai protesté contre cette décision. Toutefois, le gouvernement qui doit répondre de l'intérêt national, a pris à contre-cœur après s'être longuement interrogé, la décision d'après laquelle il y a vait lieu, vu la situation économique actuelle, de remettre à plus tard l'application du régime. C'était, bien sûr, une décision difficile et en tant que membre du parti libéral, je suis disposé à appuyer l'attitude du gouvernement.

• (4.10 p.m.)

Mais je voudrais lancer un appel. Comme nouveau député, j'ai été à certains moments, consterné de la prédominance des discours imbus d'esprit de parti qui, trop souvent, ont été prononcés en vue d'obtenir des avantages politiques aux dépens de l'intérêt national. Les répétitions et les observations inopportunes se sont glissées furtivement dans le débat à maintes reprises pour empoisonner les esprits et déformer la question.

A travers la brume du débat, jaillit un rayon de lumière. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi que nombre de députés ont réclamé et pour lequel ils ont travaillé depuis des années. Ceux qui s'y